

Protocole Sanitaire

Club Sports et Loisirs Bons en Chablais

CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL
DES VOIRONS
146 RUE DU CHATELARD
74890 BONS EN CHABLAIS

CONSIGNES GENERALES A RESPECTER

P. 2

LE PORT DU MASQUE

P. 3

PASS SANITAIRE

P.4

DESINFECTION DES MAINS
DESINFECTION DU MATERIEL

P. 4

LA DISTANCIATION SOCIALE

P. 5

LE SUIVI

NOUS CONTACTER



<https://cslbons.fr/index.html>

**A L'HEURE ACTUELLE, SEULS LES
PRATICANTS/ADHERENTS ONT ACCES AU
GYMNASE**

*(les parents/accompagnants ne sont
pas autorisés à entrer dans le gymnase
même sur présentation d'un pass
sanitaire)*

**« Agissons
ensemble »**



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Port du masque obligatoire dans l'enceinte du gymnase à partir de 11 ans :

Dès l'**entrée dans le gymnase**, dans les **vestiaires**, sur les **bords des terrains** (avant et après pratique) mais également pour les **entraîneurs « non-principaux »**.

Nous nous réservons le droit d'interdire l'accès au complexe sportif à toute personne ne disposant pas d'un masque.

Seules exceptions :

Pendant les entraînements/temps de pratique : les joueurs sur le terrain ainsi que leur entraîneur pourront le retirer.

Le port du masque n'est pas obligatoire pendant les temps de douche

« Se protéger
et protéger les
autres »

LE PASS SANITAIRE

Pour les majeurs (18 ans et +) : Pass sanitaire OBLIGATOIRE dès le 30 août

Pour les 12-17 ans : Dérogation accordée jusqu'au 30 septembre. A partir du 30 septembre, Pass sanitaire OBLIGATOIRE

Pour les jeunes de moins de 12 ans : Pass sanitaire NON OBLIGATOIRE

Nous nous réservons le droit d'interdire l'accès au complexe sportif à toute personne ne disposant pas d'un pass sanitaire.



Différentes options du Pass Sanitaire

CONTROLE DU PASS SANITAIRE

L'encadrant de l'activité est chargé du contrôle du pass sanitaire des personnes accueillies quel que soit le nombre de participant

- Il utilise l'application « **TAC Vérif** » (à télécharger sur son smartphone)
- Il scanne le QR Code présenté par la personne
- Il tient un registre indiquant les noms, jours et horaires des personnes contrôlées

- ⇒ Contrôle unique si la personne est vaccinée
- ⇒ Contrôle systématique dans les autres cas

pass COVID-19 sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION
À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF
RT-PCR ou antigénique de moins de 48h.

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT
de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

OU

Téléchargez l'application **TousAntiCovid**

[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)
0 800 130 000
(appel gratuit)

LA DESINFECTION DU MATERIEL

- ↳ Pour chaque activité, le matériel de devra être désinfecté avant et après les entraînements.
- ↳ Nous mettrons le matériel de désinfection à disposition des encadrants.



LA DESINFECTION DES MAINS

Lavage des mains et/ou utilisation du gel hydroalcoolique obligatoire et régulier

Aux points d'entrée et de sortie :

- ↳ Dans le gymnase
- ↳ Dans les vestiaires/terrains

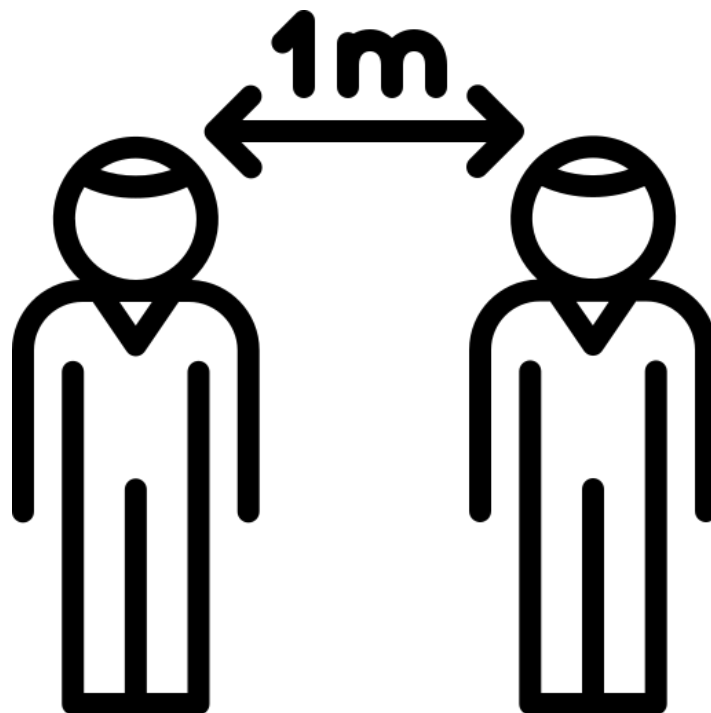
Nous vous mettrons à disposition le gel hydroalcoolique aux points stratégiques de déplacements



« Garde tes
distances 😊 »

LA DISTANCIATION SOCIALE

Sur le terrain : maintenir la distanciation sociale dès que cela est possible (pas de poignées de main...).





LE SUIVI

Pour chaque activité, l'encadrant tiendra une liste des pratiquants présents à chaque entraînement (noms, prénoms et téléphone)

↳ ***Cette liste sera utilisée à des fins de traçage en cas de signalement d'infection.***